

BIENTÔT 16 ans ! PENSEZ AU RECENSEMENT

Calendrier de vos démarches

A 16 ANS	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile, ou sur internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans 1/2	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur majdc.fr, afin de faciliter votre convocation
A partir de 17 ans	Vous serez convoqué à votre Journée Défense Citoyenneté
De 17 ans à 25 ans	Vous présenterez le certificat de participation à la JDC lors de l'inscription à vos examens, concours et permis de conduire.



MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS

Le prochain marché aura lieu le dimanche matin 11 avril sur le mail avec les producteurs habituels.

Des nouveautés pourront apparaître au fil des saisons.

Les gestes barrières sont maintenus en raison des conditions sanitaires.

A chaque marché, vous pourrez rencontrer vos élus et consulter les projets communaux du moment ; il vous sera aussi proposé des plants de gauras à planter en bordure de propriété contigüe à la voirie afin de participer à l'embellissement de la commune dans le cadre du "0 pesticide".

Le marché c'est aussi un moment agréable entre les producteurs, les clients et les promeneurs.

Un artisan, installé à Dry, s'est lancé dans la fabrication du pain au levain, il sera présent à ce 1er marché. Venez goûter l'authenticité.



Prochainement, à Saint-Hilaire, un nouveau lieu de vie verra le jour. Les jeunes pourront **se retrouver** au 1010 route d'Orléans, et participer aux **activités** proposées.



Du 3 au 7 mai, tous les après-midi



Inscription à la carte à partir du mois d'avril sous réserve de la situation sanitaire

Apprivoiser les écrans et grandir

3 - 6 - 9 - 12

Visio-conférence

Organisée par la Commune de St Hilaire St Mesmin
Samedi 17 avril 2021 à partir de 10h00

Intervenant : Olivier DURIS, psychologue clinicien

Vous trouverez le lien de connexion sur le site de la Commune

À tout âge, choisissons ensemble les programmes, limitons le temps d'écran, invitons les enfants à parler de ce qu'ils ont vu ou fait, encourageons leurs créations.



Les opérateurs de téléphonie mobile continuent de développer leurs services 4G sur l'ensemble du territoire.

Dans certains cas, le déploiement de la 4G peut affecter la réception des chaînes de télévision, lorsqu'elles sont captées par une antenne râteau.

Pour y remédier, un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place auprès des téléspectateurs.



POUR CONTACTER L'ANFR
www.recevoirlatnt.fr
0 970 818 818
(appel non surtaxé)





DANGER DES CHENILLES PROCESSIONNAIRES **POUR L'HUMAIN, LE CHIEN ET LE CHAT**

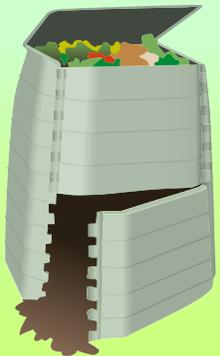
Méconnue de nombreux propriétaires de chien et de chat, la chenille processionnaire est capable de provoquer des réactions inflammatoires et nécrosantes chez nos animaux. Elles touchent généralement la langue, les yeux et la peau, avec des conséquences qui peuvent être dramatiques.

Les chenilles ont des poils urticants extrêmement venimeux. Une fois en contact avec la peau ou les muqueuses, ils font l'effet de centaines de micro piqûres. L'inflammation entraîne brûlure, douleur, rougeur, œdème, avec pour conséquences un choc anaphylactique qui peut gêner la respiration et tuer l'animal, et / ou la nécrose de la langue. Cela oblige le vétérinaire à en couper des morceaux. Avec moins d'1/3 de sa langue, l'animal ne peut plus se nourrir et c'est l'euthanasie. En cas de contact ou de doute (très forte salivation, l'animal se frotte la bouche avec les pattes, signes de rhinite (écoulement nasal, éternuement, toux et difficultés respiratoires) **APPELÉZ TOUT DE SUITE VOTRE VÉTÉRINAIRE ET PRÉPAREZ VOUS A LUI AMENER VOTRE ANIMAL D'URGENCE.**

Chez l'homme, le danger de ces poils urticants le concerne tout autant, et un contact avec eux entraîne des brûlures sur la peau ou les yeux qui nécessitent une consultation chez le médecin d'urgence !

La période la plus critique est le printemps. Les chenilles sont déjà présentes dans notre commune, il faut absolument enlever et détruire par le feu, ou faire enlever les cocons. A minima, ce qui ne vous mettra pas à l'abri des chenilles tombant de l'arbre, il faut absolument installer des pièges qui à leur descente du nid au printemps pour pondre en terre, les empêcheront de se reproduire.

J'ADOpte UN COMPOSTEUR



Dans un contexte général de transition écologique et pour s'adapter aux contraintes sanitaires, Orléans-Métropole vous informe de l'évolution du dispositif "J'adopte un composteur". Un module de formation vidéo a été créé pour remplacer les ateliers qui jusqu'alors avaient lieu en présentiel. Les habitants disposant d'un jardin individuel et intéressés pour se former au compostage peuvent s'inscrire via la page internet : <https://teleservices.moncompte.orleans-metropole.fr/gestion-des-dechets/j-adopte-un-composteur/>



LE COQUELICOT

L'Association Le Coquelicot continue (avec les adaptations nécessaires) de proposer les activités d'intérêt écologique, qu'elles soient d'information, de formation, de création, de protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie.

- C'est l'objet de notre association,
- C'est toujours d'actualité et même de plus en plus précieux de s'en occuper pour un avenir joyeux et désirable.

Adhérer c'est déjà soutenir notre démarche. associationlecoquelicot@gmail.com
Pour le moment nous ne maintenons que nos activités en extérieur au jardin partagé en respectant les gestes barrières :

- => **tous les mardis matin** du 10-12h **atelier construction et plantation**
- => **samedi 17 avril** à 14h **atelier collectif plantation de pommes de terre** les enfants sont bienvenus.



TRAVAUX DE BRICOLAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, débroussailleuses,.... sont autorisés :

- ⇒ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h
- ⇒ Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ⇒ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



VÉLO A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Afin de permettre le développement de l'usage du vélo, Orléans Métropole reconduit et élargit le dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) et de vélos dits cargos, à 2 ou 3 roues. Plus d'info sur www.orleans-metropole.fr



ORLÉANS MÉTROPOLÉ SOUTIEN LES ÉTUDIANTS

Il est proposé, pour tous les étudiants post bac, sur présentation de la carte étudiante en vigueur pour l'année 2020-2021, de suspendre l'application des abonnements mensuels ou annuels sur le réseau de transport urbain TAO pour une durée de 3mois sur la période du 1er septembre 2020 au 31 janvier 2021 inclus.

Les demandes seront accessibles dès le 15 mars via ce lien : <https://www.remboursement.reseau-tao.fr/> et avant la date du 30 avril 2021 inclus.